

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 25 avril 2024, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux et de la mise en place d'une pompe à béton à la N12 à hauteur de « 16-18, rue de Wilwerdange » à Troisvierges, le jeudi 2 mai 2024 de 09h00 – 13h00, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Le tronçon de rue de la N12, à hauteur de « 16-18, rue de Wilwerdange » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci dans la zone du chantier et la circulation y sera réglée par des signaux colorés lumineux, le jeudi 2 mai 2024 de 09h00 – 13h00.**
- **Le trottoir sera fermé le long du tronçon de rue de la N12, à hauteur de « 16-18, rue de Wilwerdange » à Troisvierges, dans la zone du chantier, comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons, le jeudi 2 mai 2024 de 09h00 – 13h00.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens



Enlever le « 03/05/2024 »